

## MESURES DISCIPLINAIRES ET NON DISCIPLINAIRES

### Plan de classification

#### ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

- plainte en vertu de l'article 32 LATMP
  - compétence et principes
  - cause juste et suffisante (motifs invoqués par l'employeur)
  - conditions d'ouverture du recours
  - exercice d'un droit prévu à la LATMP
  - mesures visées
  - plainte valide
  - travailleur et employeur visés
  - preuve et procédure
  - réparation du préjudice

#### ASSOCIATION DE SALARIÉS ET DROIT D'ASSOCIATION

- plainte en vertu de l'article 15 C.tr. (congétiement, suspension, déplacement, mesure discriminatoire ou de représailles)
  - compétence et principes
  - cause juste et suffisante (motifs invoqués par l'employeur)
  - conditions d'ouverture du recours (présomption)
  - droits protégés (motifs invoqués par le salarié)
  - employeurs visés
  - mesures disciplinaires visées
  - plainte valide
  - salariés visés
  - divers
  - preuve et procédure
  - réparation du préjudice

#### *CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE*

#### CONTRÔLE JUDICIAIRE

- qualification des actes contrôlés
- constitution illégale de l'organisme
- norme de contrôle
- justice naturelle
- contrôle du pouvoir discrétionnaire
- procédure
- cas d'application
- divers

#### CONTRAT DE TRAVAIL

- congétiement (recours en vertu du code civil)
- contrat à durée déterminée

- contrat à durée indéterminée
- cumul de recours
- réparation du préjudice
- calcul de l'indemnité (avantages pécuniaires)
- abus de droit, dommages exemplaires et préjudice moral
- délai de congé (préavis)
- obligation de réduire les dommages
- divers
- congédiement ou autre mesure (recours en vertu de lois diverses)
  - administrateur de compagnie
  - arbitrage conventionnel
  - éducation
  - fonction publique
  - municipalité
  - policier
  - pratiques interdites
  - santé et services sociaux
  - divers
- formation du contrat de travail
- obligations des parties
- prescription
- preuve et procédure
- divers

## GRIEF

- compétence de l'arbitre (principes)
  - mesure disciplinaire ou non disciplinaire
  - procédure d'arbitrage
- mesure disciplinaire ou non disciplinaire
  - compétence et principes
  - formalités issues de la convention collective
  - clause d'amnistie
  - procédure préalable
  - statu quo ante*
  - suspension provisoire
  - divers
  - formalités issues de la jurisprudence
  - incident culminant
  - obligation de traiter équitablement
  - progression des sanctions
  - prohibition de la double sanction
  - proportionnalité de la sanction
  - manquement du salarié
  - absence du travail (*Voir aussi* alcool, incapacité physique ou psychologique, incarcération, retard)
  - activités de pression

- activités extérieures
- alcool et drogue
- assaut (menaces, bagarre, etc.) (*Voir aussi* langage abusif)
- conflit d'intérêts (*Voir aussi* incapacité physique ou psychologique, obligation de loyauté)
- dommages à la propriété de l'employeur
- dormir au travail
- fausse déclaration à l'embauche
- incapacité physique ou psychologique
- incarcération
- incompétence
- infraction criminelle
- insubordination
- langage abusif
- manquement à un règlement d'entreprise
- moeurs
- négligence
- obligation de civilité
- obligation de coopérer (entre employeur et employé)
- obligation de courtoisie (envers client)
- obligation de loyauté
- retard
- vandalisme
- vol et fraude (*Voir aussi* incapacité physique ou psychologique)
- divers
- preuve (*Voir aussi* convention collective, interprétation)
  - conditions particulières de recevabilité
  - fait antérieur
  - fait postérieur
  - preuve extrinsèque
  - divers
  - moyens de preuve
  - document
  - élément matériel
  - témoignage
  - divers
  - règles générales
- réparation du préjudice
  - exécution de la sentence arbitrale
  - fixation des dommages-intérêts
  - intérêts
  - obligation de réduire les dommages
  - réintégration
  - divers

## NORMES DU TRAVAIL

indemnité de préavis (art. 82 et 83 L.N.T.)

- compétence et principes
- conditions d'ouverture du recours
- employeurs visés
- congédiement, licenciement et mise à pied
- salariés visés
- service continu
- divers
- motifs invoqués par l'employeur
- cas fortuit
- faute grave
- divers
- divers

plainte en vertu de l'article 240 C.C.T. (congédiement injuste)

- compétence et principes
- cause juste (motifs invoqués par l'employeur)
- conditions d'ouverture du recours
- congédiement (notion)
- employés visés
- employeurs visés
- plainte valide
- service continu
- procédure de redressement (inexistence d'une autre)
- preuve et procédure
- réparation du préjudice
- divers

plainte en vertu de l'article 122, 122.1 ou 122.2 L.N.T. (congédiement, suspension, déplacement ou mise à la retraite)

- compétence et principes
- cause juste et suffisante (motifs invoqués par l'employeur)
- conditions d'ouverture du recours (présomption)
- éluder (employeur voulant) l'application de la L.N.T. ou d'un règlement
- exercice d'un droit résultant de la L.N.T. ou d'un règlement
- retraite obligatoire (abolition de la)
- saisie-arrêt de salaire
- salariée enceinte
- employeurs visés
- mesures disciplinaires visées
- plainte valide
- salariés visés
- obligations familiales
- absence pour maladie ou accident
- preuve et procédure
- réparation du préjudice

plainte en vertu de l'article 124 L.N.T. (congédiement sans cause juste et suffisante)

- compétence et principes

- cause juste et suffisante (motifs invoqués par l'employeur)
- conditions d'ouverture du recours
- congédiement (notion)
- employeurs visés
- plainte valide
- procédure de réparation (inexistence d'une autre)
- salariés visés
- service continu
- divers
- preuve et procédure
- réparation du préjudice
- divers

## SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

- plainte en vertu de l'article 227 LSST
  - compétence et principes
  - cause juste et suffisante (motifs invoqués par l'employeur)
  - conditions d'ouverture du recours (présomption)
  - preuve et procédure
  - réparation du préjudice